



MAIRIE DE VER-SUR-MER

Tél. : 02.31.22.20.33

Fax : 02.31.21.18.34

Email : [commune.versurmer@wanadoo.fr](mailto:commune.versurmer@wanadoo.fr)

**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE COURSEULLES SUR MER**

**COMMUNE DE VER SUR MER**

*Date 31/10/2018, affichage 21/11/2018*

*Nombre de conseillers en exercice : 19- présents : 15 votants : 18*

**• CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le sept Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe ONILLON, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Philippe ONILLON, Maire, Madame Jacqueline ANDRÉ, Monsieur Philippe BUSTON, Madame Marie-Christine DEHLINGER, Monsieur Jean CHANAL Adjoints,

Madame Magali DESLOGES, Madame Catherine DECOTIGNIE, Monsieur Jean-Jacques VILGRAIN, Madame Ginette NOTTA, Monsieur ANNE Francis, Madame Caroline CAILL, Monsieur Jean-Noël DELAUNAY, Monsieur Daniel DESCHAMPS, Monsieur Yves EIFLER, Madame Cécile MACHUREY.

**Absents** : Madame Valérie TANQUEREL,  
Monsieur Erik POINTILLART,  
Monsieur David L HORSET,  
Madame Nathalie BULLAT

**Procurations** : Monsieur Erik POINTILLART à Monsieur Jean-Jacques VILGRAIN  
Monsieur David L'HORSET à Madame Jacqueline ANDRÉ  
Madame Nathalie BULLAT à Madame Marie-Christine DEHLINGER

**Secrétaire de séance** : Madame Caroline CAILL

2018.11.01

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION COMMUNALE****AVEC LA SOCIETE D'ASSURANCES AXA**

Monsieur le Maire a été contacté par la société AXA afin de lui présenter un contrat « Santé Communale » destiné à la protection maladie complémentaire des séniors et des travailleurs non-salariés habitant la commune.

Ce contrat permettrait un tarif de groupe négocié avantageux pour les personnes qui le désirent en comparaison avec leur couverture actuelle.

Cette formule qui a déjà été adoptée par d'autres Communes n'entraîne pas d'investissement ni engagement contractuel de la collectivité avec la compagnie d'assurances et n'est pas une incitation de la commune à faire changer ses administrés de compagnie qui restent seuls juges des bénéfices qu'ils pourraient tirer de cette formule.

Cette démarche nécessite un accord préalable du Conseil Municipal afin de pouvoir engager les différentes étapes de la mise en place de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DONNE** un accord préalable pour la mise en place de ce contrat

2018.11.02

**RETRAIT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE****DE PONT FARCY DU SDEC ENERGIE**

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ENERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de l'assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à

- à l'unanimité
- par voix pour, abstentions, voix contre
- approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ENERGIE
- n'approuve pas le retrait de la commune déléguée Pont-Farcy du SDEC ENERGIE

2018.11.03

## ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON

#### AU SDEC ENERGIE

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date u 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies Renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à

- à l'unanimité
- par voix pour, abstentions, voix contre
- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ENERGIE
- n'approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ENERGIE

2018.11.04

## REDEVANCE POUR L'OCCUPATION

### DU DOMAINE PUBLIC 2018

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis le décret du 2 Avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC ÉNERGIE auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 Avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> Janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ADOPTE** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

2018.11.05

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017**

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

#### **SEULLES TERRE ET MER**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Seulles Terre et Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a 3 abstentions : Madame Jacqueline ANDRÉ, Madame Marie-Christine DEHLINGER, Monsieur Jean-Jacques VILGRAIN

**APPROUVE** ce rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Seulles Terre et Mer.

2018.11.06

## **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

### **AU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE**

#### **NATURA 2000 FR 2500090**

#### **« MARAIS ARRIERE LITTORAUX DU BESSIN »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'élection du nouveau président du Comité de Pilotage du site « Marais arrière littoraux du Bessin » est prévue ainsi que celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000.

Notre commune concernée par ce site, le Maire, membre du Comité de Pilotage participera au vote qui désignera le nouveau président.

En cas d'empêchement du Maire, il y a lieu de désigner un représentant habilité à participer à ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DESIGNE** Monsieur Jean-Jacques VILGRAIN

2018.11.07

## DÉSIGNATION DU PRESTATAIRE COMMISSION

### D'APPELS D'OFFRES ASSAINISSEMENT

La consultation a fait l'objet d'une procédure **adaptée** avec le déroulement suivant :

- \* Date d'envoi de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) : 24/09/2018
- \* Mise en ligne du DCE et de l'AAPC sur le journal habilité Ouest France 14 : 26/09/2018
- \* Date limite de remise des offres sur le RC : Mardi 16/10/2018 avant 12H30
- \* Ouverture des plis : Jeudi 18/10/2018 à 9H30
- \* Rapport d'analyse des offres définitives par le maître d'œuvre : Mardi 06/11/2018 à 10H30.

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues aux articles 57 à 60 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire ont été fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages.

La commune a reçu 3 offres dématérialisées à savoir :

1. M3R (91)
2. SADE CGTH GIBERVILLE (14)
3. ATEC REHABILITATION (22)

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offre a procédé à l'attribution du marché à la société ATEC REHA/CISE TP avec une note de 91.50/100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ENTERINE** : la décision de la commission d'appel d'offre

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes nécessaires et signer tous les documents s'y rapportant.

2018.11.08

## **CARREFOUR**

### **RD 514 RD 112**

Monsieur le Maire rappelle la démarche engagée :

Après plusieurs réunions avec les services de l'Etat et du Département il a été constaté un manquement en termes de sécurité au niveau du carrefour. Il a été convenu avec Monsieur RAULINE du Département le projet suivant réalisé sous deux Maîtrises d'Ouvrage : le Département et la Commune :

- ▶ Réalisation un plateau surélevé, y compris borduration, prise en charge directement par le Département

- ▶ Installation de feux tricolores sur les 4 branches du carrefour (prise en charge par la Commune)

Le coût des travaux communaux pour la réalisation des feux tricolores est estimé à 50 745,30 € HT soit 60 894,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter des aides au titre des Amendes de Police sur la base du plan de financement annexé auprès du Conseil Départemental du Calvados, et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à l'avancement de ces opérations

2018.11.09

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

### **ASSOCIATIONS CHARLES AILLERET**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un dossier de demande de subvention de l'Association Charles AILLERET créée fin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a 1 abstention : Monsieur Daniel DESCHAMPS

**DECIDE** d'allouer une subvention de 450 € à l'Association Charles AILLERET

2018.11.10

**DEMANDE DE SUBVENTION****COLLEGE QUINTEFEUILLE**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention du Collège Quintefeuille de COURSEULLES SUR MER pour le financement d'un projet d'étude sur la commémoration du 75<sup>ème</sup>

Le collège accueille 46 élèves domiciliés à Ver sur Mer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a 3 abstentions : Monsieur Yves EIFLER, Monsieur Daniel DESCHAMPS, Monsieur Jean-Noël DELAUNAY.

**ACCORDE** une subvention de 300 € à titre exceptionnelle au Collège Quintefeuille

2018.11.11

**DECISION MODIFICATIVE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DECIDE** la modification budgétaire suivante sur le budget annexe assainissement

- 678 = - 380 000 €

- 203 = + 380 000 €

2018.11.12

**RÉALISATION DES TRAVAUX****DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT****SOUS CHARTE QUALITÉ**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation d'assainissement à venir, la Commune s'engage à réaliser ces travaux conformément à la Charte Qualité des travaux d'assainissement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil que la Mairie prenne en charge la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du réseau assainissement « avenue Paul Poret, rue de la Libération, rue des Roquettes, rue Roosevelt, rue América, parking du stade » évalué à 348 000 € HT sous domaine public.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une proposition de travaux groupés de réhabilitation sous domaine public réseau assainissement est subventionnée par l'agence l'Eau Seine Normandie si la Mairie se porte maître d'ouvrage.

Des subventions de l'agence de l'Eau Seine Normandie seront sollicitées pour cette opération. Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Avenue Paul Poret, rue de la Libération, rue des Roquettes, rue Roosevelt, rue América, parking du stade, évalué à 348 000 € HT ;

**DE RÉALISER** cette opération sur le réseau d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'Assainissement ;

**DE MENTIONNER** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisé Charte Qualité des réseaux d'Assainissement ;

**DE SOLLICITER** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération

Fait et délibéré en séance,

Les jours, mois et an que dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H30

Ont signé au registre les membres présents.